

**D-2020-099****Nombre de Conseillers**

En exercice	78
Présents	73
Votants	78

**Conseil Communautaire du 23 juillet 2020**

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération,  
légalement convoqué le 17 juillet 2020,  
s'est réuni, en session ordinaire en Salle Espace Expo - Route de  
Bordeaux - 47200 MARMANDE,  
sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

**COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MODALITES DE DEPOT DES LISTES DES CANDIDATS****Etaient présents**

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Marie-Catherine BALLEREAU - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND - Dominique MARTIN - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Romain TOSCHI - Jacques VERDELET

**Absents ou excusés**

Christian PEZZUTTI - Daniel BENQUET - Jérôme BISSIÈRES - Maud CARUHEL - Pierre FEYRIT - Nadine ZANARDO

**Pouvoirs de**

Christian PEZZUTTI A Daniel BORDENEUVE - Daniel BENQUET A Martine CALZAVARA - Jérôme BISSIÈRES A Gaëtan MALANGE - Maud CARUHEL A Dominique MARTIN - Pierre FEYRIT A Jean-Claude FEYRIT

**Secrétaire de séance**

Alain LERDU

# COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MODALITES DE DEPOT DES LISTES DES CANDIDATS

## Objet de la délibération

---

Fixation des modalités de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein la commission de délégation de service public de Val de Garonne Agglomération.

## Visas

---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-5, L2121-21, L 5211-1, alinéa 1 et D.1411-3, D.1411-5

## Exposé des motifs

---

Monsieur le Président rappelle que la Commission de délégation de service public est l'une des commissions obligatoires de la Communauté d'Agglomération.

Cette commission sera chargée :

- d'analyser les dossiers de candidatures,
- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- d'ouvrir les plis contenant les offres,
- de donner un avis sur les offres.

Sa composition est la suivante :

- Voix délibératives
- L'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant (Président ou Président délégué),
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante de Val de Garonne Agglomération

- Voix consultatives

Peuvent être invités par le Président :

- Le comptable de la collectivité
- Un représentant du ministre chargé de la concurrence
- Des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité délégante qui pourront siéger en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public

Les membres de la commission de délégation de service public sont élus au sein du conseil communautaire au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Cette élection doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes avant d'élire les membres de la commission.

Les candidatures sont donc présentées sous forme de listes, dont un modèle vierge est à la disposition des candidats à la table du secrétariat du conseil, sachant que :

- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants ;
- les suppléants ne sont pas affectés à un titulaire ;
- ces listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, lorsque qu'une telle pluralité existe ;
- le dépôt des listes aura lieu auprès du secrétariat, durant la suspension de séance prévue à cet effet.

Les élections auront lieu en fin de séance, au scrutin secret sauf accord unanime contraire du conseil communautaire.

**Fixe** les conditions de dépôt des listes suivantes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public

- L'élection des membres titulaires et suppléants de la commission DSP a lieu sur la même liste,
- Les suppléants ne sont pas affectés à un titulaire,
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- Les listes sont à déposer auprès du secrétariat durant la suspension de séance prévue à cet effet.

**Résultat du vote**

<i>Votants</i>	<b>78</b>	
<i>Pour</i>	<b>78</b>	
<i>Contre</i>	<b>0</b>	
<i>Abstention</i>	<b>0</b>	

Publication / Affichage  
Le 28/07/2020

Fait à Marmande le 23 juillet 2020

**Jacques BILIRIT**  
Président de Val de Garonne Agglomération